

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 novembre 2008

CP 08/11-41

FONDS DEPARTEMENTAL DE PROMOTION PARTICIPATION A LA PROMOTION DEPARTEMENTALE

Par délibérations en date du 3 février et 17 juin 1986, notre Assemblée a créé un Fonds Départemental de Promotion.

Par délibérations en date du 14 octobre 1987 et 14 janvier 1992, notre Assemblée a modifié le Fonds Départemental de Promotion et approuvé l'arrêté en portant règlement.

Le Fonds Départemental de Promotion a pour objet de financer, pour tout ou partie, toute action émanant d'institutions départementales à vocation économique visant à la promotion extérieure du département, de ses institutions, de ses produits et de ses ressources.

BENEFICIAIRES :

- personnes morales de droit public,
- associations, coopératives,
- groupements d'intérêt économique,
- groupements d'intérêt public.

CRITERES D'ATTRIBUTION :

A l'initiative du Conseil Général :

- 100 % maximum du coût H.T. des actions de promotion engagées.

Actions engagées par toute autre instance :

- 30 % du coût H.T. pour les collectivités et organismes assujettis à la TVA, dans la limite de 7 650 € par opération, et sous réserve d'une implication financière du requérant au moins équivalente à celle sollicitée du Conseil Général ;
- 30 % du coût TTC pour les collectivités ou organismes non assujettis à la TVA, dans la limite de 7 650 € par opération, et sous réserve d'une implication financière du requérant au moins équivalente à celle sollicitée du Conseil Général.

Actions de promotion touristique de la part des communes :

- intervention du Fonds Départemental de Promotion lorsque le Département est intervenu financièrement pour un projet d'équipement structurant (plan d'eau, camping, gîtes communaux, etc...) favorisant la création ou le développement de pôles touristiques ;
- dépense subventionnable plafonnée à 7 650 € pour ce type d'intervention c'est-à-dire une subvention départementale plafonnée à 2 295 € ;
- pour une même commune, une opération subventionnable tous les 3 ans.

En application de ces dispositions, la Commission Départementale de Promotion s'est réunie le 9 octobre 2008 en vue d'examiner les dossiers de demandes de subventions suivants :

POLITIQUE TRADITIONNELLE

1°) Association Régionale des Amis des Moulins du Quercy : édition d'une plaquette d'information

Les 14 et 15 juin 2008 a eu lieu la 11ème édition de la Journée Nationale du Patrimoine de Pays et des Moulins dont le thème était cette année «lieux de production agricole, artisanale et industrielle». Depuis 10 ans, l'association présente lors de cette manifestation un patrimoine valorisé sur les plans architectural et culturel.

Le Quercy est toujours présent lors de cette manifestation. A cette occasion, une plaquette-programme a été éditée à 30 000 exemplaires recensant cette année 116 sites (80 en 2007) ouverts dans le Tarn-et-Garonne, le Lot et le Tarn.

62 sites avec 80 animations ont accueilli les visiteurs en Quercy et Pays Tarnais afin de leur faire découvrir la culture locale, les traditions populaires et les paysages. Le thème de la 11ème édition « lieux de production agricole, artisanale, industrielle » a permis de sensibiliser le public à la sauvegarde du patrimoine bâti et paysager grâce à des visites guidées et de circuits thématiques et aux métiers et savoir-faire traditionnels en organisant des démonstrations, en ouvrant les portes des ateliers d'artisans, de chantiers de restauration du patrimoine...

La brochure regroupant toutes ces animations était disponible sur les trois départements dans les offices de tourisme, aux différents Comité Départementaux du Tourisme et chez tous les participants.

Coût de l'opération

Le coût total de l'organisation de la journée du patrimoine s'élève à **14 675 €**. La part relative à l'impression de la brochure et à la communication s'élève à **7 565 €** décomposés comme suit :

– impression (30 000 exemplaires)	5 740 €
– frais de diffusion	625 €
– encarts publicitaires presse	1 200 €

TOTAL	7 565 €

Plan de financement

Le plan de financement est le suivant :

- participation des Pays	4 500 €
- Subvention Crédit Agricole et privés	1 500 €
- Subvention Conseil Général du Lot	2 225 €
- Subvention Conseil Général du Tarn	2 225 €
- Subvention Conseil Régional	2 000 €
- Subvention du Conseil Général sollicitée	2 225 €

TOTAL	14 675 €

Après examen du dossier, le Comité donne un avis favorable à l'octroi à l'Association Régionale des Amis des Moulins du Quercy de l'aide départementale suivante :

- 2 225 € au titre de la réalisation d'une plaquette d'information relative à la journée du patrimoine de pays et des moulins qui a eu lieu les 14 et 15 juin 2008.

2°) Fédération Départementale des Associations Commerciales de Tarn-et-Garonne : organisation des vitrines de Noël 2007 (TOU00543)

La Fédération Départementale des Associations Commerciales de Tarn-et-Garonne créée en 1979 fédère 17 associations et organise deux opérations phares dans l'année :

- les marchés nocturnes d'été,
- les vitrines de Noël.

A l'occasion des fêtes de fin d'année, les associations commerciales et artisanales de Tarn-et-Garonne proposent aux consommateurs, fréquentant les boutiques adhérentes à l'opération, de gagner des cadeaux divers offerts par les commerçants. Ils sont exposés dans une vitrine prévue à cet effet.

Cette opération a pour buts :

- de dynamiser le commerce traditionnel tarn-et-garonnais lors d'une période de forte consommation,

- de fédérer les associations de commerçants et artisans par le biais d'une animation commerciale commune,
- d'augmenter la fréquentation de nos centres villes et villages.

La Fédération Départementale des Associations Commerciales a pour rôle de s'occuper de la campagne de publicité (affiches, tickets tombola, publicité presse locale...) et d'offrir le gros lot à gagner par tirage au sort (pour 2007 : 30 repas gastronomiques pour deux personnes d'une valeur de 100 €).

Ces actions sont coordonnées avec la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Coût de l'opération

Le coût de cette opération est le suivant :

- Frais de communication	6 300 €
- Publicité	6 500 €
- Achat lots	3 400 €
- Frais divers	500 €

TOTAL	16 700 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Autofinancement	5 000 €
- Chambre de Commerce et d'Industrie	2 500 €
- Chambre de Métiers	600 €
- Associations	1 000 €
- Autres sponsors	5 100 €
- Subvention du Conseil Général	2 500 €

TOTAL	16 700 €

Après examen du dossier, le Comité donne un avis favorable à l'octroi à la Fédération Départementale des Associations Commerciales de Tarn-et-Garonne de l'aide départementale suivante :

- **2 500 €** au titre de la réalisation des vitrines de Noël 2007

3°) Sud-Quercy Artisans, Commerçants et Agriculteurs de Lafrançaise : réédition de l'annuaire intercommunal

Créée en 2003, l'Association Sud Quercy Artisans, Commerçants et Agriculteurs de Lafrançaise est composée principalement d'acteurs de la vie économique et regroupe une trentaine de membres. Son champ d'intervention se situe à une échelle intercommunale et son action sur le territoire est largement appréciée par la population notamment lors de manifestations et d'animations sur le Sud Quercy de Lafrançaise.

L'association a décidé de rééditer l'annuaire intercommunal des artisans, commerçants et agriculteurs. Cet annuaire permet d'identifier les entreprises du secteur. Paru pour la première fois en 2005, il convient aujourd'hui de procéder à une mise à jour des différentes informations.

Cet annuaire sera distribué à tous les foyers du territoire intercommunal, aux acteurs institutionnels, campings, gîtes et chambres d'hôtes et aux communes avoisinantes. Il est également prévu une mise en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes qui est en cours de construction.

Coût de l'opération

Le coût de l'opération s'élève à **4 325,90 € HT** décomposé de la manière suivante :

- imprimerie	4 223,00 €
- frais postaux	102,90 €

TOTAL	4 325,90 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Sud Quercy Artisans, Commerçants et Agriculteurs	2 325,90 €
- participation ANPEI Régionale	1 000,00 €
- subvention du Conseil Général	1 000,00 €

TOTAL	4 325,90 €

Après examen du dossier, le Comité donne un avis favorable à l'octroi à l'Association Sud Quercy Artisans, Commerçants et Agriculteurs de Lafrançaise de l'aide départementale suivante :

- 1 000 € au titre de la réédition de l'annuaire intercommunal

CONTRATS DE PAYS

4°) Communauté de Communes des Deux Rives : Opération de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat : réalisation d'une carte multiservices à puce et animation du club « unis vers style » - année 1

La Communauté de Communes des Deux Rives, dans le cadre d'une opération collective a décidé de mettre en place une Opération de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat (OMCA). Une étude préalable, confiée à un cabinet d'étude, a été établie ainsi qu'un programme d'actions.

L'objectif étant de moderniser l'appareil commercial qui doit s'adapter sans cesse aux évolutions du commerce.

Cette démarche a été inscrite au Contrat de Pays, validée par le Conseil Régional ainsi que par l'Etat (convention FISAC).

Deux actions collectives ont été réalisées, telles que prévues dans le programme initial :

- carte de fidélité multicommerces à puce,
- animation du club « unis vers style » relevant de l'action « action et communication ».

Carte de fidélité multicommerces à puce :

L'objectif de cette opération est double : doter les commerçants d'un outil de fidélisation de leur clientèle et contribuer à travers cet outil commun à créer une identité commerciale au territoire de la Communauté de Communes des Deux Rives.

Il s'agit, à travers des produits collectifs gérés par des fournisseurs, de créer une carte à puce à plusieurs facettes permettant au porteur de la carte :

- d'avoir une carte de fidélité commerciale commune à l'ensemble des commerçants volontaires afin d'obtenir des remises sous forme de points réutilisables auprès de ces commerces,
- d'avoir un outil sur soi qui contribue à identifier le territoire,
- de se doter d'un outil statistique pour analyser les résultats et exploiter un fichier client à titre individuel et collectif (mailings privilégiés pour les anniversaires, fêtes et fidélisation...).

Le fonctionnement de cette carte est le suivant :

- les commerçants adhérents au système de fidélité, créditent dans les cartes à puce offertes à leurs clients, un pourcentage du montant dans leur boutique (3 % non alimentaire et 2,5 % pour l'alimentaire),
- les utilisateurs, au fil de leurs visites et de leurs achats, cumulent ainsi les remises et peuvent utiliser tout ou une partie de leur tirelire au gré de leurs envies.

Le lancement de cette carte a eu lieu en août 2007. A ce jour, 30 commerçants y adhèrent (équipement de la personne, équipements de loisirs, équipement intérieur de la maison, restaurants et arts gourmands, services...) et plus de 3 000 cartes ont été distribuées (5 000 cartes à long terme). Une enquête qualitative va être réalisée auprès des clients et des commerçants afin de mesurer l'impact de cette carte et d'en améliorer éventuellement l'utilisation.

Coût de l'opération

Le coût de cette opération s'élève à **20 294,65 €** décomposés comme suit :

- communication/impression	3 427 €
- fournitures/achats cartes/installations	16 868 €

TOTAL	20 295 €

Plan de financement

Le plan de financement est le suivant :

- Etat (20 %)	4 059 €
- Région (20 %)	4 059 €
- Communauté de Communes des 2 Rives (20 %)	4 059 €
- A.C.2.R. (30 %)	6 089 €
- Subvention du Conseil Général sollicitée (10 %)	2 029 €

TOTAL	20 295 €

Animation du club «unis vers style » :

Des actions de valorisation par secteur d'activité ont été réalisées visant à favoriser les échanges entre professionnels d'un même secteur d'activité afin d'envisager des actions événementielles ciblées. Il s'agit, via l'A.C.2.R. de regrouper les entreprises au sein de « clubs » de réflexions et d'actions par grand secteur d'activité. L'objectif de ces clubs est de :

- favoriser les échanges sur des problématiques communes,
- avec l'appui des chambres consulaires, faire des analyses de situation ou établir une veille économique, voire, le cas échéant d'engager des études spécifiques,
- enfin, de proposer des opérations spécifiques de type événementiel comme la place de la mode, de l'habitat, la semaine du goût...

Une étude a été lancée sous forme d'enquête auprès de 400 consommateurs afin de déterminer les secteurs défaillants sur la Communauté de Communes des Deux Rives. Il est ressorti de l'étude que le secteur le plus fragilisé était celui des vêtements et de la chaussure.

Les commerçants de ce secteur ont donc décidé de s'unir pour former un club appelé « unis vers style ». Pour se structurer et favoriser l'attraction des commerces (visites de magasins par les clients mystères notamment), ils ont été accompagnés par un cabinet spécialisé.

Coût de l'opération

Cette étude a été confiée au cabinet TEMAH et s'élève à **7 842 € HT** décomposés comme suit :

- Réunion de lancement phase 1	1 500 €
- Visites mystères – préparation dossiers et rendu aux commerçants	4 842 €
- Restitution et présentation aux partenaires	1 500 €

TOTAL HT	7 842 €

Plan de financement

Le plan de financement est le suivant :

- Etat (20 %)	1 568 €
- Communauté de Communes des 2 Rives (30 %)	2 353 €
- A.C.2.R. (20 %)	1 568 €
- Subvention du Conseil Général sollicitée (30 %)	2 353 €

TOTAL	7 842 €

Après examen du dossier, le Comité donne un avis favorable à l'octroi à la Communauté de Communes des Deux Rives des aides départementales suivantes :

- 2 029 € pour la réalisation d'une carte de fidélité multicommerces,

- 2 353 € pour l'animation du club « unis vers style »

soit une subvention totale d'un montant de **4 382 €**.

5°) Office de Tourisme de Moissac : actions de promotion 2007 – culture et nouvelles technologies - année 3

Cette opération qui constitue la deuxième phase du programme triennal est inscrite en année 3 du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne. L'objectif étant de développer la fréquentation de Moissac en poursuivant la politique d'action de l'Office de Tourisme sur le marché régional du grand sud.

Le projet développé par l'Office de Tourisme de Moissac pour cette année 3 est intitulé « tourisme, culture et nouvelles technologies » et constitue la troisième phase du plan de référence « développement de la fréquentation de Moissac ».

La volonté de l'Office de Tourisme est de proposer à partir des nouvelles technologies la promotion touristique et la pratique culturelle. Ce qui permettra de mettre en valeur dans le cadre du pays, des thématiques communes et porteuses de développement et de notoriété sur :

- Saint-Jacques de Compostelle : la randonnée
- entre Canal et Garonne : les loisirs
- les fêtes et manifestations : le séjour

Le projet de communication repose sur 3 axes :

- un site internet intégrant la chaîne de l'information régionale et départementale et développant des services dynamiques d'achat,
- un guide de visite numérique ouvrant la possibilité aux visiteurs de découvrir le patrimoine moissagais mais aussi du pays,
- une borne de service multimédia à l'Office de Tourisme pour que les touristes (notamment les pèlerins) puissent consulter leurs mails, et aient accès à des sites touristiques référencés par l'Office.

En parallèle, l'Office mène des actions de promotion comme :

- salons et actions grand public,
- dossier de presse avec sélection d'un CD photos qui sera mis en ligne ultérieurement,
- éditions d'un dépliant d'appel et d'un dépliant groupe.

Coût de l'opération

Le coût de ces opérations de promotion et de communication s'élève à 32 000 € décomposés comme suit :

- site internet	10 000 €
- guide de visite numérique	15 000 €
- borne de service multimédia	5 000 €
- éditions papier	2 000 €

TOTAL	32 000 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Fonds propres (30 %)	9 600 €
- Région (39 %)	12 420 €
- Ventes en ligne	380 €
- Subvention du Conseil Général (30 %)	9 600 €

TOTAL	32 000 €

Après examen du dossier, le Comité donne un avis favorable à l'octroi à l'Office de Tourisme de Moissac de l'aide départementale suivante :

- **9 600 €** au titre des actions de promotion 2007 « culture et nouvelles technologies »

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision sur les subventions que je vous propose d'allouer :

- **2 225 €** à l'Association l'Association Régionale des Amis des Moulins du Quercy au titre la réalisation d'une plaquette d'information relative à la journée du patrimoine de pays et des moulins qui a eu lieu les 14 et 15 juin 2008,
- **2 500 €** à la Fédération Départementale des Associations Commerciales au titre de l'organisation vitrines de Noël 2007,
- **1 000 €** à l'Association Sud-Quercy Artisans, Commerçants et Agriculteurs de Lafrançaise au titre de la réédition de l'annuaire intercommunal,
- **4 382 €** à la Communauté de Communes des Deux Rives au titre de la réalisation d'une carte multiservices à puce et de l'animation du club "unis vers style",
- **9 600 €** à l'Office de Tourisme de Moissac au titre des actions de promotion 2007 « culture et nouvelles technologies ».

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental à l'article **657412**, sous-fonction **91**.

Autorisation d'engagement 2008	60 000 €
Engagement à ce jour	39 970 €
Engagement à la présente Commission	19 707 €
Disponible sur l'exercice 2008	323 €

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 novembre 2008

CP 08/11-41

FONDS DEPARTEMENTAL DE PROMOTION PARTICIPATION A LA PROMOTION DEPARTEMENTALE

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis de la commission départementale de promotion réunie le 9 octobre 2008,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes :
 - . 2 225 € à l'Association Régionale des Amis des Moulins du Quercy au titre de la réalisation d'une plaquette d'information relative à la journée du patrimoine de pays et des moulins qui a eu lieu les 14 et 15 juin 2008,
 - . 2 500 € à la Fédération Départementale des Associations Commerciales au titre de l'organisation des vitrines de Noël 2007,
 - . 1 000 € à l'Association Sud-Quercy Artisans, Commerçants et Agriculteurs de Lafrançaise au titre de la réédition de l'annuaire intercommunal,
 - . 4 382 € à la Communauté de Communes des Deux Rives (*contrat de Pays – année 1*) :
 - 2 029 € au titre de la réalisation d'une carte multiservices à puce,
 - 2 353 € au titre de l'animation du club "unis vers style",
 - . 9 600 € à l'Office de Tourisme de Moissac au titre des actions de promotion 2007 « culture et nouvelles technologies » (*contrat de Pays – année 3*) ;

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 657412, sous-fonction 91 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,